

# SÉNÉGAL: DECADENCE DU MODELE DEMOCRATIQUE

De Dr Mohamed Lamine LY  
Médecin spécialisé en santé publique, Blogger

Le Sénégal a accédé à la souveraineté nationale, au début des années 1960, comme beaucoup de pays francophones de la sous-région et sa date officielle d'indépendance est le 4 avril 1960.

## RAPPEL HISTORIQUE

C'est un pays ayant de solides traditions démocratiques remontant à la période précoloniale ayant même vécu une révolution politique<sup>1</sup> anti-esclavagiste, antérieure à la celle française. Par ailleurs, dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle, des représentants de la colonie du Sénégal seront envoyés dans les institutions parlementaires françaises à l'issue de compétitions électorales très disputées.

Le premier président sénégalais, Léopold Sédar Senghor, poète, chantre de la négritude, voulait faire de son pays la Grèce de l'Afrique Noire et défendait une thèse plaçant la culture – et non l'économie – au début et à la fin de tout développement.

Sa francophilie débordante l'empêchait de se rendre compte de la pesante tutelle néocoloniale de l'ancienne métropole et allait être à l'origine du premier conflit politique du Sénégal indépendant., en 1962. <sup>2</sup>

Après la mise à l'écart de Mamadou Dia, la voie était ouverte pour la perpétuation de la mainmise de la France, sur les économies des pays de l'ancienne Afrique Occidentale Française, à travers leur système monétaire basé sur le franc CFA. Sur le plan politique, on a également noté une hantise de la France, à vouloir maintenir les anciennes colonies dans la sphère d'influence du monde occidental.

Pour consolider son pré-carré en Afrique subsaharienne, la France mit en place, dès 1960, un secrétariat général à la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches<sup>3</sup> dirigé par le puissant Jacques Foccart, personnage central d'une politique plus connue sous le vocable de Françafrique, ayant à son actif, des exécutions extra-judiciaires ou des putschs militaires.

Cela va avoir des répercussions sur la vie politique des jeunes nations africaines, surtout, à cette époque de guerre froide entre les puissances occidentales regroupées autour des Etats-Unis et le camp socialiste dirigé par l'Union Soviétique d'alors. Elle était caractérisée par la diabolisation des forces progressistes, évoquant le mccarthysme<sup>4</sup> étatsunien, de triste mémoire, avec un ostracisme marqué à l'endroit des partis proches de la mouvance communiste, victimes

---

<sup>1</sup> La révolution torodo de Thierno Souleymane Baal

<sup>2</sup> Il s'agissait d'un conflit ouvert entre le président Senghor bénéficiant de milieux d'affaires de la métropole et le président du Conseil, Mamadou Dia, réputé être plus nationaliste. La crise conduisit à l'emprisonnement de Dia, pendant une douzaine d'années

<sup>3</sup> Elle deviendra, plus tard, la cellule africaine de l'Elysée

<sup>4</sup> Politique de persécution menée aux Etats-Unis, dans les années 1950, à l'encontre de personnalités soupçonnées d'avoir des sympathies communistes.

d'interdiction administrative ou combattus par une répression féroce, pouvant par endroits, aller jusqu'à la lutte armée (Cameroun). De plus, les dirigeants du monde occidental, convaincus que la démocratie représentative pluraliste ou multipartisane était un luxe dans les pays africains confrontés aux affres du sous-développement, imposèrent le modèle du parti unique ou unifié. Ce mode de gouvernance autoritaire allait donner lieu à une floraison de coups d'Etat<sup>5</sup>, qui devenaient, par la force des choses, la seule voie de résolution des conflits ou pire, d'accès au pouvoir.

Après la chute du mur de Berlin en 1989, il devenait urgent, pour le camp occidental, revigoré par l'effondrement inattendu du camp socialiste ennemi, de canaliser – à défaut de pouvoir la contrecarrer - l'aspiration universelle des peuples au progrès social et à la liberté.

Le 20 juin 1990 constitue une date repère dans le cadre d'une nouvelle approche stratégique esquissée dans le discours de la Baule du président François Mitterrand<sup>6</sup>. Il y appelait les pays africains à changer de paradigmes, du moment que la menace communiste semblait s'estomper. Jusque-là, les critères décisifs de soutien aux pays africains étaient la préservation de régimes hostiles au camp socialiste pour faire perdurer la domination économique, tout en garantissant la sécurisation des approvisionnements en matières premières. Il allait falloir, dorénavant, prendre davantage en compte, le respect des droits humains et de la démocratie, eu égard aux opinions publiques occidentales. Les régimes de parti unique furent obligés de se plier aux exigences des puissances occidentales, qui préconisaient l'acclimatation de la démocratie représentative libérale dans leurs pays, dans le souci de préserver la paix civile, tout en laissant intacts les rapports de domination impérialiste.

## **APOGEE DU MODELE DEMOCRATIQUE SENEGALAIS**

Le Sénégal, un des rares pays africains à n'avoir pas connu de coup d'état militaire, avait amorcé, très tôt, sa mutation démocratique depuis 1974, année qui vit le passage du monopartisme au multipartisme limité, après la longue décennie d'hibernation démocratique consécutive à la crise politique entre Senghor et Mamadou Dia (voir plus haut).

En 1980, le président Léopold Sédar Senghor démissionnait de sa fonction, ne supportant plus la pression de syndicats et partis de gauche, puis il faisait de son premier ministre son dauphin et lui cédait le fauteuil présidentiel, en usant d'un artifice tordant le cou aux dispositions constitutionnelles<sup>7</sup>.

Le président Abdou Diouf allait rester aux commandes de l'Etat sénégalais pendant deux décennies, durant lesquelles, deux tendances contradictoires allaient voir le jour. On assista d'une part à l'élargissement des espaces politiques et citoyens (multipartisme intégral, émergence de plusieurs syndicats autonomes, pluralisme médiatique...) et de l'autre à une libéralisation débridée des politiques publiques, à travers les plans d'ajustement structurel, selon le mot d'ordre « moins d'Etat, mieux d'Etat ».

Grâce à la lutte soutenue du mouvement national démocratique, on assista à une fiabilisation progressive du processus électoral (identification de l'électeur, secret du vote, fichier mieux

---

<sup>5</sup> Le Sénégal faisait figure d'exception, car n'ayant jamais connu de putsch militaire et ayant reconnu en 1974, le premier parti d'opposition

<sup>6</sup> François Mitterrand, président de la France d du 21 mai 1981 au 17 mai 1995

<sup>7</sup> L'article 35 al2 (loi constitutionnelle n° 76-27 du 6 avril 1976) stipulait, qu'en cas de vacance du pouvoir, le premier ministre termine le mandat présidentiel

maîtrisé...), permettant la survenue de la première alternance démocratique, le 19 mars 2000. Elle avait pour ambition de résoudre l'épineuse question de la demande sociale aggravée par les plans d'ajustement structurel du précédent régime socialiste, mais surtout d'approfondir le processus démocratique, en procédant à un rééquilibrage institutionnel et en mettant fin à l'excès de concentration de pouvoirs entre les mains du président de la République. Malheureusement, le président Wade, au lieu de démanteler le système hyper-présidentialiste, allait augmenter ses prérogatives dans la nouvelle constitution votée lors du référendum du 7 janvier 2001.

## **UNE DEUXIEME ALTERNANCE SANS VERITABLE RUPTURE**

C'est ainsi que survint, en 2012, la deuxième alternance démocratique sénégalaise, après la victoire de Macky Sall au deuxième tour des présidentielles sur le président Wade.

Pour contrebalancer la jeunesse et l'immaturation de sa formation politique, l'Alliance Pour la République, le nouveau président était convaincu, que la condition sine qua non de la survie de son nouveau régime était la mise en place d'une vaste Coalition, selon la devise "gagner ensemble et gouverner ensemble".

De fait, la collusion d'intérêts allait conférer à Benno Bokk Yakaar<sup>8</sup> une longévité aussi démesurée que néfaste et en faire l'une des Coalitions les plus massives et les plus unanimistes de l'histoire politique du Sénégal.

On se rendit très vite compte, que le nouveau pouvoir n'avait aucune intention de procéder aux réformes démocratiques consignées dans les conclusions des Assises nationales<sup>9</sup>, dans le projet de nouvelle constitution et dans les autres recommandations de la C.N.R.I<sup>10</sup>, visant aussi bien à améliorer la gouvernance sociopolitique qu'à instaurer l'équilibre et la séparation des pouvoirs.

## **PLONGEE DANS LES ABYSES DE L'AUTORITARISME**

La gouvernance de la coalition Benno Bokk Yakaar, sous le leadership du président Macky Sall va être marquée par :

- La découverte de gisements de gaz et de pétrole, laissant augurer de rentrées de recettes significatives, à l'horizon 2025-2026,
- La judiciarisation de la scène politique ainsi que la criminalisation des acteurs politiques de l'Opposition, abusivement caractérisés comme terroristes,
- L'accentuation de l'instrumentalisation des institutions parlementaire et judiciaire, conduisant à des tripatouillages récurrents des textes de lois voire de la Constitution et à l'embastillement de milliers de militants politiques et d'activistes...

Ces dernières années, la jeunesse sénégalaise, a été touchée par une lame fond anti-impérialiste cherchant à rompre les amarres avec les anciennes puissances coloniales, particulièrement la

---

<sup>8</sup> Benno Bokk Yakaar, abrégé en BBY (Unis par l'espoir), est une coalition politique sénégalaise fondée en 2012 par le parti de l'Alliance pour la République (APR), en soutien au président Macky Sall.

<sup>9</sup> Les Assises nationales du Sénégal ont rassemblé, entre le 1er juin 2008 et le 24 mai 2009, de nombreux acteurs de la vie publique, représentants de partis politiques, de la société civile et personnalités diverses. Elles avaient pour ambition de « trouver une solution consensuelle, globale, efficace et durable à la grave crise multidimensionnelle qui sévit dans le pays »

<sup>10</sup> Commission nationale de réforme des institutions : structure mise en place par le Président Sall, à la suite des Assises nationales, visant à organiser une large concertation nationale sur les réformes à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, pour doter le pays d'une armature institutionnelle moderne, à la mesure de son ambition de devenir et de rester une grande nation de démocratie.

France. Cette aspiration au changement est incarnée par plusieurs entités politiques, dont la plus représentative, actuellement, est le PASTEF<sup>11</sup>, victime d'une persécution impitoyable et catalogué comme ennemi public numéro 1 du régime de Macky Sall. De fait, cette formation politique, qui cristallise les espoirs de larges secteurs de la jeunesse sénégalaise, a été interdite, le 31 juillet 2023, trois jours après l'embastillement de son leader Ousmane Sonko, qui a rejoint en prison des centaines de militants de son parti.

Il faut dire que la mise aux arrêts de Mr Ousmane Sonko était l'aboutissement d'un long feuilleton politico-judiciaire ayant débuté en février-mars 2021, en pleine crise de la COVID-19. A l'époque, le leader du PASTEF était au centre d'une affaire de mœurs avec des accusations de viol proférées par une jeune masseuse. La tentative des autorités judiciaires de l'envoyer en prison, alors que le dossier donnait tout l'air d'être fabriqué de toutes pièces, (il allait d'ailleurs être acquitté pour les chefs d'accusation de viol et de menace de mort), allait déclencher des émeutes meurtrières, qui paradoxalement allaient booster la carrière d'Ousmane Sonko, arrivé troisième à l'élection présidentielle du 24 février 2019.

## **LE PUTSCH CONSTITUTIONNEL DU 3 FEVRIER 2024**

Au début du mois de Février 2024, le Sénégal était sous les feux de la rampe, occupé le devant de la scène médiatique et fait la Une des plus grands journaux internationaux. Alors que les citoyens s'apprêtaient à se rendre aux urnes, le 25 février prochain, ils ont plutôt assisté à une sorte de coup d'état constitutionnel de Macky Sall, le report sine die de l'élection imminente, une première depuis plus de 60 ans.

Tout est parti de la contestation, par plusieurs candidats à la prochaine présidentielle, du processus de validation des candidatures, qui avait donné lieu à beaucoup de controverses liées essentiellement au flou entourant l'évaluation des résultats du parrainage citoyen<sup>12</sup>, mais aussi à l'élimination de la course présidentielle de deux candidats ayant plus d'une nationalité<sup>13</sup>, dont le fils de l'ancien président Abdoulaye Wade.

Le 3 février, le président Macky Sall a donc pris, quelques heures avant l'ouverture de la campagne électorale, un décret pour annuler la convocation du corps électoral, actant ainsi le report sine die de l'élection présidentielle. Deux jours plus tard, une majorité de députés va voter une loi pour reporter l'élection présidentielle au 15 décembre 2024. Mais un autre rebondissement spectaculaire va se produire, le 15 février dernier, quand le Conseil constitutionnel, la plus haute instance judiciaire de notre pays a désavoué le Président de la République et les députés de la majorité ainsi que ceux du parti démocratique sénégalais. Il a notamment rejeté le décret présidentiel n°2024-106 du 3 février 2024, portant abrogation du décret convoquant le corps électoral pour l'élection présidentielle du 25 février 2024 et de

---

11 Les Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (**PASTEF**) est un parti politique sénégalais fondé en 2014 par Ousmane Sonko.

12 Le parrainage électoral, institué par la loi constitutionnelle n°2018-14 du 11 mai 2018, est un mode de présélection des candidats par des électeurs (dont le nombre est compris entre 0,6% et 0,8% du fichier électoral), qui signent des fiches de parrainage.

13 Les candidats Karim Wade et Rose Wardini ont été éliminés de la liste des candidats, car selon la Constitution de notre pays, tout candidat à la Présidence de la République doit être exclusivement de nationalité sénégalaise.

l'autre, de la loi portant dérogation aux dispositions de l'article 31 de la Constitution, adoptée sous le n° 4/2024 par l'Assemblée nationale, en sa séance du 5 février 2024.

Depuis lors, le Sénégal vit une crise politique profonde et inédite, qui met à mal le modèle démocratique **sénégalais**.